

CONTRAT DE PRESTATION BON DE COMMANDE

NOM : Prénom :
agissant au nom de (1) :
Adresse
CP Ville
Tel Port
Fax E.mail
Numéro SIRET
Informations complémentaires la réalisation de la prestation :
Ex : date de naissance ; ADSL

(1) Société, GAEC, EARL, SCEA

Passer commande auprès de la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne pour la réalisation de la prestation :

ACCOMPAGNEMENT PROJET BATIMENT-ACTION AREA/PCAE
Montant forfaitaire de 1300 € HT éligible aux subventions

Modalités de paiement : 50 % lors du dépôt du dossier complet en DDT,
50 % après acceptation par la Commission Régionale.

Documents préalables à fournir pour le démarrage de la prestation :

-
-
-

Fait à le

Nom et qualité du signataire

Signature,

Document réalisé en 2 exemplaires dont 1 à destination du client

Partie réservée à la Chambre d'Agriculture
Prestation vérifiée conforme par rapport aux exigences du bon de commande et terminée le
Nom et visa du conseiller

Conditions générales de ventes disponible sur le GUIDE DES PRESTATIONS ou notre site internet: www.ca47.fr

Prestation conseil

11

ACCOMPAGNEMENT PROJET BÂTIMENT ACTION AREA/PCAE

Apporter le conseil technique lié à l'élaboration du projet sur l'installation élevage.

Réaliser le dossier de demande de subvention dans le cadre de la procédure AREA- PCAE.

CONTENU

- Présentation de la procédure AREA - PCAE,
- Description de l'installation lors de la 1ère visite : Plan des bâtiments, élaboration du projet, chiffrage avec les devis fournis par l'éleveur, dossier de subvention transmis aux financeurs, gestion des effluents, référentiel AREA.
- Documents livrés : dossier de demande de subvention AREA - PCAE ; DEXEL si nécessaire.
- Dossier transmis aux financeurs.

MODALITÉ DE L'INTERVENTION

- Au minimum une visite pour la description de l'installation.

TARIFS

- Montant forfaitaire de 1 300 € HT éligible aux subventions.

PUBLIC

Tous les éleveurs bovins, caprins, ovins, avicole, porcins éligibles à l'arrêté régional AREA - PCAE.

CONTACT

Secrétariat
Service Elevage
Tél : 05.53.77.83.23

Cette action bénéficie d'un accompagnement de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne